



**Jean Ping,  
Président de la  
Commission de l'Union africaine**

## **L'Union africaine et la Crise libyenne : Remettre les pendules à l'heure**

Les problèmes africains ont pendant longtemps souffert soit d'un manque de couverture dans les médias grand public, soit d'une marginalisation et d'une mauvaise représentation, ou alors ont été tout simplement passés sous silence. Le cas de l'intervention de l'Union africaine (UA) en Libye est un exemple classique de la manière dont les efforts des Africains sont ignorés dans les actualités médiatiques ou tronqués pour cadrer avec des programmes hostiles.

La Commission a été scandalisée par les nouvelles erronées selon lesquelles les actions de l'UA en Libye auraient été motivées par un désir de protéger le régime du Colonel Muammar Khadafi et que, suite à la chute de ce dernier, l'Union tardait à reconnaître les nouvelles autorités libyennes afin de forcer l'inclusion des partisans de l'ancien dirigeant libyen dans le nouveau gouvernement.

Il n'y a rien de plus éloigné de la vérité que ces allégations, qui, au contraire, vont à l'encontre des décisions prises par les organes compétents de l'UA sur la question libyenne, et aussi à l'encontre des mesures de suivi qui ont été prises par la Commission. C'est dans ce cadre que j'ai décidé, au nom de la Commission, d'aborder publiquement cette importante question relative à l'intervention de l'UA en Libye.

Il convient tout d'abord de placer les efforts de l'UA dans le contexte de sa réaction à ce qui est maintenant appelé "le Printemps arabe". Ces soulèvements populaires qui se sont produits en Tunisie et en Égypte posent avec acuité des problèmes de doctrine parce qu'ils ne correspondent à aucun des cas envisagés dans la *Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement*. Bien que l'UA, à l'instar des autres acteurs internationaux, n'ait pas anticipé sur ces développements, elle a néanmoins réagi de manière créative. En fait, elle a fait preuve de la flexibilité nécessaire en fondant sa réaction non sur une interprétation dogmatique des textes existants, mais plutôt sur la nécessité de contribuer à la réalisation de son objectif global qui est de consolider la démocratie sur le Continent. Les dirigeants africains ont notamment salué les développements en Tunisie et en Égypte en soulignant qu'ils permettaient aux États membres de renouveler leur engagement aux programmes de l'UA en matière de démocratie et de gouvernance, afin d'impulser un peu plus de dynamisme aux efforts engagés à cet effet et pour mettre en œuvre des réformes socioéconomiques adaptées à chaque situation nationale.

Pour un certain nombre de raisons, la révolution démocratique en Libye a eu une évolution différente des révolutions survenues en Tunisie et en Égypte.



Au tout début, l'UA a clairement exprimé que toute solution à la crise devait être fondée sur la réalisation des aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à la bonne gouvernance. L'UA s'est employée à obtenir un consensus libyen sur la mise en place d'institutions transnationales inclusives qui gèreraient le pays jusqu'à ce qu'il y ait des élections. Cela impliquait clairement que le Colonel Khadafi renoncerait au pouvoir au profit de ces nouvelles institutions. Notre objectif ultime était d'éviter la guerre. En tant qu'organisation régionale, la diplomatie est notre arme et l'utilisation de la force constitue toujours un dernier recours lorsque toutes les autres options auront été épuisées.

### Recherche d'un Consensus autour d'Éléments d'une Solution Globale à la Crise libyenne

En Libye, tout comme dans les autres pays affectés par "le Printemps arabe", l'UA a fondé ses actions sur la nécessité de contribuer à la réalisation des objectifs globaux qu'elle s'est fixés, notamment la paix, la stabilité, la gouvernance démocratique, le respect des droits humains, la justice, la prospérité et l'unité.

Dès le 23 février 2011, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA a exprimé sa profonde préoccupation face aux événements alors en cours en Libye, en condamnant vigoureusement l'utilisation aveugle et excessive de la force contre des manifestants pacifiques. Elle a également souligné la légitimité des aspirations du peuple libyen. La première résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur cette affaire portant saisine de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation en Libye et imposant des sanctions à l'encontre de personnes individuelles et d'autres entités libyennes, a été adoptée trois jours plus tard.

Au cours de sa 265<sup>ème</sup> session tenue le 10 mars 2011 au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement, le CSP a convenu d'une feuille de route en vue de résoudre la crise libyenne. Cette feuille de route s'articulait autour des points suivants : (i) cessation immédiate de toutes les hostilités ; (ii) coopération de toutes les autorités libyennes compétentes pour faciliter la fourniture à temps opportun d'une assistance alimentaire aux populations qui en ont besoin ; (iii) la protection des étrangers, y compris les travailleurs immigrés africains en Libye ; et (iv) le dialogue entre les parties libyennes et la mise en place d'un gouvernement de transition consensuel et inclusif. Le CPS de l'UA a mis en place un comité ad hoc de haut niveau pour assurer le suivi du déroulement de la feuille de route. Le principal objectif était d'assurer que l'aspiration légitime du peuple libyen à la démocratie se concrétise.

Une semaine après l'adoption de la feuille de route de l'UA, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a passé la Résolution 1973(2011), portant imposition d'une zone d'exclusion aérienne (*no-fly-zone*) au-dessus de la Libye en vue de protéger les populations civiles, a souligné la nécessité d'intensifier les efforts visant à trouver une solution à la crise, et a formellement reconnu, sous ce rapport, le rôle du Comité ad hoc. La résolution a été appuyée par l'ensemble des membres africains du Conseil de Sécurité qui étaient véritablement animés d'un engagement à protéger les populations civiles en Libye. Si un seul d'entre eux s'était abstenu, il n'y aurait jamais eu une telle résolution.

### Pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA

Les membres du Comité ad hoc se sont réunis à Nouakchott, en Mauritanie, le 19 mars 2011. Ils envisageaient de se rendre en Libye le lendemain pour rencontrer les parties en conflit. Conformément à la Résolution 1973(2011), le Comité a requis l'autorisation de vols pour l'acheminement de ses membres en Libye. Cette demande lui a été refusée. En fait, la campagne militaire visant à appliquer la Résolution 1973 a commencé le jour même où le Comité était en conclave à Nouakchott.

Le 25 mars 2011, à Addis Abeba, en Éthiopie, l'Union africaine a organisée une réunion consultative qui a rassemblé toutes les parties prenantes internationales. Cette réunion a salué les efforts du Comité ad hoc et est parvenue à un consensus sur les points de la feuille de route de l'UA.

Les 10 et 11 avril 2011, le Comité ad hoc s'est rendu en Libye. A Tripoli, les autorités libyennes d'alors avaient confirmé leur adhésion à la Feuille de route de l'UA. A Benghazi, les entretiens avec les leaders du Conseil national de transition (CNT) portaient essentiellement sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat. L'objectif était d'assurer la protection effective des populations civiles et la création de conditions favorables à l'accession aux exigences légitimes du peuple libyen.

Le 26 avril 2011, le CPS, en session ministérielle, a passé en revue la situation en Libye. La veille, le Comité ad hoc avait rencontré les parties libyennes. Un mois plus tard, et au regard de la poursuite de la détérioration de la situation en Libye, l'Assemblée de l'UA s'est réunie en session extraordinaire. Elle a réitéré la nécessité d'une solution politique et a lancé un appel pour une cessation immédiate de toutes les attaques contre les populations civiles et un cessez-le-feu qui mènerait à l'instauration d'une période transitoire consensuelle qui déboucherait sur des élections qui permettraient aux Libyens de choisir librement leurs dirigeants.



L'Assemblée a souligné l'impérieuse nécessité pour toutes les parties concernées de se conformer à la lettre et à l'esprit de la Résolution 1973.

Pour ma part, j'ai participé en tant qu'invité à un certain nombre de réunions consacrées à la crise libyenne. Je me suis également rendu dans des capitales étrangères, notamment Paris, Londres, Bruxelles, Washington et Rome pour expliquer la feuille de route de l'UA et rechercher le soutien de partenaires internationaux.

### **Donner une Nouvelle Impulsion aux Efforts de Paix**

Lors du Sommet de Malabo, tenue en juillet 2011, et suite à l'engagement pris par le Colonel Khadafi de ne pas participer au processus de négociation, l'Assemblée de l'UA a passé en revue et cautionné les propositions d'un Accord cadre soumis par le Comité ad hoc. Ces propositions stipulaient clairement qu'il y aurait un transfert de pouvoir à un gouvernement intérimaire qui sera mis en place dès la conclusion du dialogue national envisagé. A la mi-juillet 2011 et au début du mois d'août, l'UA a rencontré les parties libyennes pour un échange de vues sur les réactions aux dites propositions.

Le 21 août 2011, alors que se poursuivaient les efforts de l'UA, les combattants du CNT entraînent dans Tripoli d'où ils sont parvenus à étendre leur contrôle sur l'ensemble du pays.

Lors de sa rencontre au sommet du 26 août 2011 à Addis Abeba, le CPS a pris bonne note de ces nouveaux développements. Il a encouragé les parties prenantes libyennes à accélérer le processus vers la formation d'un gouvernement transitoire inclusif qui siègerait à l'Union africaine.

Le 5 septembre 2011, j'ai reçu une correspondance de la présidence du CNT dans laquelle cette dernière soulignait l'orientation stratégique de sa politique africaine, ainsi que son engagement à donner la priorité à l'unité nationale et à la protection de tous les étrangers travaillant en Libye, y compris les travailleurs immigrés africains. Il s'agissait là d'une réponse à la demande que j'avais formulée pour un tel engagement de la part du CNT.

Pour sa part, le Comité ad hoc a, lors d'une réunion tenue le 14 septembre 2011 à Pretoria, en Afrique du Sud, réitéré la pertinence toujours actuelle de plusieurs dispositions de la Feuille de route de l'UA. Il s'est engagé à travailler avec le CNT et toutes les autres parties prenantes libyennes.

Le 20 septembre 2011, à New York, aux États-Unis, le Président de l'Union africaine a indiqué que « l'UA reconnaissait le CNT comme étant le représentant du peuple libyen puisqu'il constitue un gouvernement transitoire inclusive ». Par la suite, le CPS, rappelant les assurances formelles du CNT et considérant l'unicité de la situation en Libye, a autorisé les autorités actuelles à occuper le siège libyen à l'UA. Il a également décidé d'ouvrir un Bureau de liaison de l'UA à Tripoli pour soutenir les efforts visant à stabiliser la situation du pays, à promouvoir la réconciliation nationale et à faciliter le processus de transition.

### **Reconstruction nationale et Implications régionales de la Crise**

Toutes les initiatives ci-dessus énumérées constituent une expression claire de la solidarité africaine vis-à-vis du peuple libyen. Elles ont toutes été sous-tendues par un engagement à faire tout ce qui était possible pour faciliter le dialogue entre les parties libyennes, assurer leur détention d'une solution à la crise, éviter d'autres souffrances et créer les conditions favorables à une transition pacifique et en douceur. L'UA était également consciente des risques que la poursuite des combats en Libye comportait pour la sécurité et à la stabilité régionale.

Malgré les défis rencontrés et le manque de soutien d'importants membres de la communauté internationale, l'UA n'a jamais relâché ses efforts. Elle a toujours agi dans le cadre de ses propres décisions et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a délibérément choisi de chercher à régler la crise libyenne d'une manière prenant en compte les défis immédiats et ceux à long terme, tout à la fois. Elle n'a jamais eu, et n'a toujours pas, de visée autre que les intérêts du peuple libyen.

Les problèmes soulevés par l'UA au tout début de la crise restent encore valables aujourd'hui. Comment faire pour mieux promouvoir une transition inclusive afin d'éviter l'instabilité et le chaos qui viendraient avec l'exclusion des principales parties prenantes ? Comment régler la question de la réconciliation, panser les plaies du passé et assurer que justice soit rendue ? Comment assurer la véritable satisfaction des aspirations légitimes du peuple libyen en matière de démocratie, de droits de l'homme et de bonne gouvernance ?

L'UA a été constante dans sa quête d'une solution politique. Il en sera de même dans le cadre de son appui au processus de transition, en accompagnant les parties prenantes libyennes dans leurs efforts et en travaillant étroitement avec le CNT.



L'UA ne peut faire autrement, puisque la Libye est membre à part entière de la famille africaine. Le sort du peuple libyen est inséparable de celui du reste de ses frères et sœurs africains avec lesquels ils sont liés par l'histoire. Une Libye démocratique et stable va constituer un atout majeur pour le continent africain. A contrario, une Libye instable va d'abord et avant tout affecter ses voisins africains et d'autres entités bien au-delà.

Nous avons aussi besoin de faire face aux dimensions régionales de la crise en Libye. L'UA a toujours attiré l'attention sur la prolifération, dans la région, d'armes provenant de dépôts militaires libyens. Pour certains, ces préoccupations semblaient exagérées lorsqu'elles ont été exprimées pour la première fois. Aujourd'hui, la gravité de la menace posée par cette situation et la nécessité de prendre des mesures correctives s'avèrent de plus en plus évidentes au sein de la communauté internationale. Cela est d'autant plus urgent que certains pays sahélo-sahariens se trouvent dans une situation précaire du fait de rebellions latentes de la présence de groupes terroristes.

L'Union africaine a également été à l'avant-garde de l'alerte sur le sort des travailleurs immigrés africains en Libye, en lançant un appel pour la prise de mesures concrètes en vue de garantir leur sécurité et leur protection, de faciliter l'évacuation de ceux d'entre eux qui souhaitent quitter le pays, et d'appuyer leur réintégration socioéconomique dans leurs pays d'origine. Cette question devrait continuer à occuper une place de choix dans les programmes africains et internationaux. Il va sans dire que le retour en masse de travailleurs immigrés va davantage mettre à rude épreuve les pays concernés, avec des risques de tensions sociales qui pourraient dégénérer en des situations de crise.

### **Aller de l'avant : Affirmer le Leadership de l'Afrique et Renforcer la Démocratie**

Au moment où la Libye s'achemine vers une nouvelle ère dans son histoire mouvementée, nous devons réfléchir sur les événements qui s'y sont déroulés afin de saisir toutes les implications de la situation et d'en tirer des leçons pour l'avenir.

L'un des aspects soulignés par la crise libyenne est celui de la réticence de certains membres de la communauté internationale à reconnaître pleinement le rôle de l'UA. Cependant, une paix durable sur le continent africain ne saurait se réaliser si des efforts allant dans ce sens ne sont pas fondés sur l'implication pleine et entière de l'Afrique et sur une reconnaissance de son leadership. En fait, ainsi qu'il a été souligné lors du Sommet d'août 2009, en l'absence d'un tel rôle, il ne saurait y avoir une appropriation et une durabilité, car nous comprenons bien mieux nos problèmes, et nous savons quelles sont les solutions qui sont les plus susceptibles de marcher. Fondamentalement, ces problèmes sont les nôtres et nos populations vivront forcément leurs conséquences.

L'affirmation du leadership de l'Afrique va aussi commander, comme l'a souligné le CPS de l'UA à l'occasion de son lancement, le 25 mai 2004, que nous prenions des mesures décisives afin de relever les défis auxquels est confronté le Continent ; d'autre part, il faut reconnaître qu'aucun conflit sur le continent ne saurait échapper au contrôle de l'Union africaine; et que là où sévissent de graves manquements au respect des droits humains, l'UA doit être la première à condamner et à réagir rapidement conformément à la lettre et à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union et tous les autres instruments pertinents, dont nous sommes signataires.

Il nous faudra également, comme l'a noté un chercheur africain, examiner la meilleure manière d'accélérer les mutations politiques afin d'échapper aux interventions étrangères et d'éviter des situations dans lesquelles des entités extérieures assurent l'arbitrage de nos différends internes. Sous ce rapport, je suis heureux de relever qu'à la suite de la demande formulée par le CPS, le Groupe des Sages de l'UA est en train d'opérer une revue globale des mécanismes existants en matière de démocratisation et de gouvernance en Afrique, pour faire les recommandations relatives à la meilleure manière de les renforcer. C'est de tout cœur que j'attends impatiemment de recevoir ces recommandations.

Le conflit militaire en Libye s'est maintenant terminé avec la chute du Colonel Khadafi et une nouvelle page est ouverte en Libye. Notre rôle est d'aider les autorités libyennes à relever les nombreux défis qui assaillent le pays. Ces autorités doivent impliquer toutes les parties prenantes libyennes dans la reconstruction de la nation et dans les processus nécessaires à la réconciliation. L'Union africaine est disposée à travailler avec le peuple libyen, les Nations Unies et toute la Communauté internationale dans le cadre de l'aspiration du peuple libyen à la construction d'une nouvelle nation.

#### **La Lettre du Président**

Publication mensuelle de  
La Direction de l'Information et de la Communication,  
Bureau du Président

Commission de l'Union Africaine (CUA)  
P.O Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia  
E-mail: [dinfo@africa-union.org](mailto:dinfo@africa-union.org)  
Web Site: [www.au.int](http://www.au.int)